

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Réf dossier :

DOSSIER DE CONCEPTION POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Pour cela, vous devez remplir et retourner ce formulaire avec l'intégralité des pièces complémentaires demandées à :

De préférence par mail à : m.corneille@ccrc70.fr
ou par voie postale à : Communauté de Communes Rahin et Chérimont
20 rue Paul Strauss BP4 – 70250 RONCHAMP

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet d'installation sur la base du présent dossier renseigné. Une visite sur le site peut être prévue si le contrôleur en juge la nécessité. Dans tous les cas, elle se déroulera avec votre accord préalable.
- Contrôle sur le site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution.

Le SPANC de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Ce formulaire est mis à disposition par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont. Les données contenues dans ce formulaire sont collectées afin de permettre la bonne prise en charge de votre demande. Les données sont exclusivement à destination des services de la CCRC et de l'organisme en charge du contrôle. Conformément aux réglementations en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez faire exercice de ces droits sur simple demande (voir coordonnées ci-dessus). Un justificatif d'identité pourra vous être demandé.

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1.2kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Service de contrôle

Nom du service de contrôle : **ECA**

Date du contrôle :

Adresse : **25 rue René Dumont**

Code Postal : **70 200**

Commune : **Lure**

Numéro de téléphone : **06 75 07 20 97**

Mail : **acmcb.70@gmail.com**

• INFORMATIONS GENERALES

Immeuble concerné par le projet

Adresse de l'immeuble :

Code postal :

Commune :

Références cadastrales :

Propriétaire de l'immeuble

NOM et Prénom :

Adresse (si différente de l'immeuble) :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mail :

Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire)

NOM Prénom :

Téléphone :

Conception du projet (étude de sol et de définition de filière)

Nom et adresse du concepteur :

Téléphone :

Mail :

Réalisation des travaux (entreprise ou particulier)

Nom et adresse de l'installateur prévu :

Téléphone :

Mail :

Nature du projet

Création d'une installation

Réhabilitation complète d'une installation existante

Réhabilitation partielle d'une installation existante

Dans le cadre d'un permis de construire

Hors procédure de permis de construire

• CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Type de résidence

Principale

Secondaire

Location

Autre, préciser :

Dimensionnement

Nombre de pièces principales :

En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales après travaux.

Au sens de l'article R111-11 du code de la construction et de l'habitation, les « pièces principales » sont celles destinées au séjour ou au sommeil par opposition aux « pièces de services » (salle-de-bain, cuisine, buanderie,...)

Cas particulier, si le dimensionnement retenu n'est pas basé sur le nombre de pièces principales :

- Quel est le nombre d'EH (équivalent habitant) retenu ? EH

- Dans ce cas, une étude particulière de dimensionnement devra être fournie

• CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Caractéristiques du terrain

Coefficient de perméabilité (K) :

Pente du terrain : <5% de 5 à 10% >10%

Alimentation en eau

Terrain desservi par un réseau public d'eau potable ?

Oui Non

Y-a-t-il un captage à proximité de l'installation prévue ?

(sur la même parcelle ou sur parcelle avoisinante) Oui Non

Si oui :

- Distance entre l'installation et le captage : m
- L'ouvrage est déclaré en Mairie
- L'eau est utilisée pour la consommation humaine
- L'eau est utilisée pour l'arrosage d'un potager

Cadre réservé au contrôleur

La filière est-elle située dans un périmètre de captage ?

Oui Non

Y-a-t-il des contraintes dans la définition du périmètre de captage ?

Oui Non

L'implantation respecte-elle une distance minimale de 35 m avec le captage ?

Oui Non

Eaux pluviales

Terrain inondable :

Oui Non

Destination des eaux pluviales

Réseau de surface (caniveaux, fossé, ...)

Infiltration sur la parcelle

Rétention (cuve, mare, ...)

Autre, précisez :

Cadre réservé au contrôleur

Le traitement des eaux usées et le rejet des eaux pluviales sont bien séparés ?

Oui Non

Remarques :

• CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETEE

Dispositif de prétraitement

Bac à Graisse Oui Non

Pour les eaux de cuisine uniquement

Pour toutes les eaux ménagères

- Volume : m³

Fosse toutes eaux Oui Non

- Volume : m³

- Matériaux :

Préfiltre Oui Non

Intégré à la fosse Séparé

Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation, ...)

Toilettes sèches Oui Non

* Si oui, merci de remplir le formulaire complémentaire spécifique

"Toilettes Sèches"

Cadre réservé au contrôleur

Le prétraitement est-il adapté ?

Oui Non

Le dimensionnement est-il adapté ?

Oui Non

Validation du projet de toilettes sèches via le formulaire spécifique ?

Oui Non Non concerné

Le dispositif est-il réglementaire ?

Oui Non

Autres remarques, préconisations :

Ventilation

Une ventilation haute est-elle prévue ?

En entrée de fosse

En sortie de fosse

Un extracteur éolien est-il prévu ?

Oui

Non

Cadre réservé au contrôleur

La ventilation est-elle prévue conformément à la réglementation en vigueur ?

Oui Non

Dispositif de traitement

Lit d'épandage

Lit filtrant vertical non drainé

Lit filtrant vertical drainé

Lit filtrant drainé à flux horizontal

Pour ces quatre dispositifs veuillez renseigner :

Longueur : m Largeur : m

Profondeur : m Surface : m²

Tranchées d'épandage à faible profondeur

Longueur : ml soit : Tranchée(s) x m

Profondeur : m Largeur : m

Terre d'infiltration

Surface à la base : m² Surface au sommet : m²

Filière soumise à agrément

Fournisseur :

N° d'agrément : Capacité (EH) :

Dénomination commerciale et modèle :

Cadre réservé au contrôleur

La filière est-elle réglementaire ?

Oui

Non

Le traitement est-il adapté au sol ?

Oui

Non

Le dispositif est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu,...) ?

Oui

Non

Le dimensionnement est-il adapté au logement et à sa capacité d'accueil ?

Oui

Non

Autres remarques, préconisations :

Dispositif annexes

Implantée sous une zone de circulation ?

Oui

Non

Dalle de répartition ?

Oui

Non

Dalle d'amarrage ?

Oui

Non

Chasse automatique (chasse à auget, auget basculant) ?

Oui

Non

Volume de la bâchée : L

Pompe de relevage pour les eaux : brutes prétraitées traitées

Oui

Non

Volume du poste : L

Cadre réservé au contrôleur

Les dispositifs annexes sont-ils adaptés au projet ?

Oui

Non

Autres remarques, préconisations :

Modalités d'évacuation des eaux traitées

Via le dispositif de traitement

Par tranchées d'infiltration / d'irrigation

Longueur : ml soit : Tranchée(s) x m

Profondeur : m

Par lit d'infiltration

Surface : m² soit : m x m

Profondeur : m

Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel

- Type de milieu :

- Propriétaire :

Autre, précisez :

Cadre réservé au contrôleur

Le rejet est-il adapté au contexte ?

Oui

Non

Si rejet en milieu superficiel, aucune autre solution n'est envisageable ?

Oui

Non

Le pétitionnaire possède toutes les autorisations nécessaires ?

Oui

Non

Autres remarques, préconisations :

• **PIECES A FOURNIR**

Pièces obligatoires dans tous les cas

Le présent formulaire dûment complété et signé

Plan de situation de la parcelle

Plan de masse du dispositif où les éléments suivants sont positionnés et schématisés le plus clairement possible :

- l'habitation
- la sortie des eaux usées de l'habitation
- le pré traitement (fosse toutes eaux, ...)
- la ventilation associée
- le traitement (épandage, filtre à sable,...)
- le cas échéant, le rejet des eaux traitées
- les arbres et la végétation, les surfaces imperméables
- les bâtiments annexes (garage, piscine...)
- les puits, captages ou forages à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- les voies de passage de véhicules
- les cours d'eau, fossé, mare, etc. (si présents)
- le système d'évacuation des eaux de pluie
- les cavités souterraines

Plan en coupe du dispositif, constitué par un profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage.

Etude de sol permettant de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et/ou à l'infiltration des eaux usées. Elle devra, à minima, obligatoirement comprendre les éléments suivants :

- Coefficient de perméabilité
- Nature du sol
- Présence de nappe d'eau à moins d'1m du fond de fouille projeté (hors niveau d'eau exceptionnelle)
- Présence de roche à moins d'1 m de la surface du sol
- Prise en compte du milieu récepteur

Cadre réservé au contrôleur

Oui Non

Oui Non

Oui Non Incomplet

Respect des distances minimales :
 Limite parcelle > 3m
 Végétation arborée > 3m
 Habitation > 5m
 Captage > 35m

Filière et implantation adaptée aux caractéristiques du site et à ses usages :
 Oui Non

Oui Non Incomplet

Oui Non Incomplet

Filière et implantation adaptées aux caractéristiques du sol et sous-sol ?
 Oui Non

Pièces obligatoires dans tous les cas

Etude particulière de dimensionnement de la filière
 Etude obligatoire si le dimensionnement n'est pas basé sur le nombre de pièce principale

Elle doit comprendre à minima :

- Types de locaux qui seront desservis par l'installation (locaux commerciaux, hôtes, restaurant, salle polyvalente, ensemble immobiliers regroupés, sanitaires isolés,...)
- Capacité maximale d'accueil de l'immeuble
- Nombre d'usagers permanents
- La justification du mode de calcul utilisé pour établir le nombre d'EH
- Nombre d'EH retenu

Autorisation écrite du propriétaire de la parcelle ou les eaux traitées sont rejetées, si celui-ci est différent du pétitionnaire

Etude hydrogéologique et dérogation préfectorale, si les eaux traitées sont rejetées dans un puit d'infiltration.

Cadre réservé au contrôleur

Oui Non Non concerné
 Incomplet

Dimensionnement de la filière adapté ?
 Oui Non

Oui Non Non concerné

Oui Non Non concerné

• LES ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exact.

En outre, il s'engage :

- A informer le SPANC de toutes modification de son projet ;
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- A informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux. Dans le cas contraire, le SPANC se réserve le droit de faire découvrir le système afin d'assurer sa mission ;
- A procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC ;
- A ne pas évacuer ses eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- A assurer le bon entretien de son installation conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (pour les filières soumises à agrément) ;
- A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement du service et la délibération en vigueur.

Le propriétaire atteste avoir lu et approuvé le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont

Fait à

Pour signature

Le

NOM Prénom

• PROPOSITION D'AVIS DU CONTROLEUR

Avis du contrôleur

Projet conforme à la réglementation en vigueur

Projet non conforme à la réglementation en vigueur

Demande de pièces complémentaire pour conclure sur le dossier

Commentaires à apporter sur le projet

Fait à

Pour signature

Le

NOM Prénom

• AVIS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Avis du service

Projet conforme à la réglementation en vigueur

Projet non conforme à la réglementation en vigueur

Commentaires à apporter sur le projet

Nom du responsable

Signature